conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# Reinigungs- & Schutzschaum 125ml

WM 0909040 Numéro de commande:

Version 5.5 Date de révision 17.01.2023 Date d'impression 19.01.2023

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Reinigungs- & Schutzschaum 125ml

UFI : JFY3-507C-900K-99CK

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du

mélange

: Produit de nettoyage

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : BNS International GmbH

Rheinallee 96 55120 Mainz +49613196404

 Téléphone
 : +49613196404

 Téléfax
 : +4961319642515

Adresse e-mail Personne

responsable/émettrice

: Produktsicherheit@werner-mertz.com

Personne de contact : Développement produits / sécurité produits

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

+49(0)6131-19240

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Aérosols, Catégorie 1 H222: Aérosol extrêmement inflammable.

H229: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet

de la chaleur.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet

de la chaleur.

Conseils de prudence : P102 Tenir hors de portée des enfants.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Reinigungs- & Schutzschaum 125ml

WM 0909040 Numéro de commande:

Version 5.5 Date de révision 17.01.2023 Date d'impression 19.01.2023

Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces

chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur

toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

Stockage:

P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas

exposer à une température supérieure à 50 °C/

122 °F.

Elimination:

P501 Éliminer le récipient dans la collecte des

matières recyclables uniquement s'il est

entièrement vide.

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus. Mise-en-garde! Conteneur sous pression.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

Nature chimique : Solution aqueuse

contient Propulseur

Composants

Nom Chimique	NoCAS NoCE NoIndex Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
éthanol	64-17-5 200-578-6 603-002-00-5 01-2119457610-43	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319  Limite de concentration spécifique Eye Irrit. 2; H319 >= 50 %	>= 1 - < 2
Substances avec limite d'exposition su	r le lieu de travail :	•	
butane	106-97-8 203-448-7 601-004-00-0 01-2119474691-32	Flam. Gas 1A; H220 Press. Gas Compr. Gas; H280	>= 2 - < 5

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# Reinigungs- & Schutzschaum 125ml

WM 0909040 Numéro de commande:

Version 5.5 Date de révision 17.01.2023 Date d'impression 19.01.2023

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Consulter un médecin.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

En cas d'inhalation : Mettre la victime à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle de

poussière ou de fumées provenant de surchauffage ou de

combustion.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.

Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux : Protéger l'oeil intact.

Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les

paupières, pendant au moins 15 minutes.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

Ne PAS faire vomir.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

Risques : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le

centre anti-poison.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et

à l'environnement proche.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la :

lutte contre l'incendie

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts

ou les cours d'eau.

Produits de combustion

dangereux

On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# Reinigungs- & Schutzschaum 125ml

WM 0909040 Numéro de commande:

Version 5.5 Date de révision 17.01.2023 Date d'impression 19.01.2023

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire

autonome.

Information supplémentaire : Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter

dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être

entreposés séparément, dans des enceintes fermées.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

Assurer une ventilation adéquate. Enlever toute source d'ignition.

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des

concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans

les zones basses.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection

Éviter que le produit arrive dans les égouts.

de l'environnement Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible

en toute sécurité.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8., Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination"., Voir chapitre 15 concernant les réglementations nationales spécifiques.

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Équipement de protection individuel, voir section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Les récipients ne peuvent être ouverts que sous hotte d'extraction. Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous

pression.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# Reinigungs- & Schutzschaum 125ml

WM 0909040 Numéro de commande:

Version 5.5 Date de révision 17.01.2023 Date d'impression 19.01.2023

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène

industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

ATTENTION: L'aérosol est pressurisé. Tenir éloigné de la lumière de soleil directe et de températures de plus de 50 °C. Ne pas ouvrir avec force ou jeter dans un feu, même après usage. Ne pas diriger le spray contre des flammes ou des objets chauffés au rouge. Conserver dans le conteneur d'origine. Entreposer dans un endroit

Conserver dans le conteneur d'origine. Entreposer dans un endroit frais. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes

techniques de sécurité. Entreposer à température ambiante dans le

récipient d'origine.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les

prescriptions.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Produit de nettoyage

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
butane	BUTANE	VME	800 ppm 1.900 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives			
éthanol	ALCOHOL	VME	1.000 ppm 1.900 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives			
éthanol	ALCOHOL	VLCT (VLE)	5.000 ppm 9.500 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives			

### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
éthanol ALCOHOL	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	1900 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	950 mg/m3

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# Reinigungs- & Schutzschaum 125ml

WM 0909040 Numéro de commande:

Version 5.5 Date de révision 17.01.2023 Date d'impression 19.01.2023

Travailleu	rs Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	343 mg/kg
Consomm	ateurs Inhalation	Aigu - effets locaux	950 mg/m3
Consomm	ateurs Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	206 mg/kg
Consomm	ateurs Inhalation	Long terme - effets systémiques	114 mg/m3
Consomm	ateurs Ingestion	Long terme - effets systémiques	87 mg/kg
Consomm	ateurs Contact avec la peau	Aigu - effets locaux	950 mg/m3

### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
éthanol	Eau douce	0,96 mg/l
ALCOHOL		
	Eau de mer	0,79 mg/l
	Sédiment d'eau douce	3,6 mg/kg
	Sol	0,63 mg/kg
	STP	580 mg/l
	intermittent release	2,75 mg/l

### 8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : inutile dans les conditions normales d'utilisation

Protection des mains

Matériel : inutile dans les conditions normales d'utilisation

Matériel : En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de

protection.

Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374.

Remarques : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur

concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques,

temps de contact).

Protection de la peau et du

corps

inutile dans les conditions normales d'utilisation

Protection respiratoire : Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire

approprié.

Type de Filtre recommandé:

Filtre ABEK-P3

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# Reinigungs- & Schutzschaum 125ml

WM 0909040 Numéro de commande:

Version 5.5 Date de révision 17.01.2023 Date d'impression 19.01.2023

Aspect : Mousse

Couleur : incolore

Odeur : caractéristique

Seuil olfactif : Donnée non disponible

pH : env. 5 - 7, 100 %

à 20 °C

Point/intervalle de fusion : Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : -0,5 °C

Point d'éclair : -60 °C

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Aérosol extrêmement inflammable.

Inflammabilité (liquides) Donnée non disponible Vitesse de combustion Donnée non disponible Limite d'explosivité, inférieure Donnée non disponible Limite d'explosivité, supérieure : Donnée non disponible Pression de vapeur Donnée non disponible Densité de vapeur relative Donnée non disponible Densité relative Donnée non disponible Densité env. 0,959 g/cm3

Hydrosolubilité : soluble

Solubilité dans d'autres solvants : Dor

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Donnée non disponible

: Donnée non disponible

Température d'inflammation : Donnée non disponible
Décomposition thermique : Donnée non disponible
Viscosité, dynamique : Donnée non disponible
Viscosité, cinématique : Donnée non disponible
Propriétés explosives : Donnée non disponible
Propriétés comburantes : Donnée non disponible

### 9.2 Autres informations

aucun(e)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# Reinigungs- & Schutzschaum 125ml

WM 0909040 Numéro de commande:

Version 5.5 Date de révision 17.01.2023 Date d'impression 19.01.2023

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

#### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

# 10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

#### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Notre entreprise rejette tout test sur les animaux.

Notre entreprise n'attribue aucun contrat pour des tests sur les animaux, que ce soit sur le produit final ou sur les ingrédients d'un produit.

Toutefois, la législation européenne (règlement REACH) exige des fabricants de substances ou des importateurs de l'UE qu'ils testent les effets des substances sur la santé humaine et l'environnement avant de les mettre sur le marché. Certains de ces tests obligatoires ont été effectués parfois il y a plusieurs décennies.

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë : Pas classé(e)

Composants:

éthanol

ALCOHOL:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 10.470 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

DL50 (Rat): 5.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 51 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# Reinigungs- & Schutzschaum 125ml

WM 0909040 Numéro de commande:

Version 5.5 Date de révision 17.01.2023 Date d'impression 19.01.2023

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

DL50 dermal (Lapin): > 10.000 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 402

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

**Produit:** 

Remarques : Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit

n'est pas considéré comme étant un irritant de la peau.

**Composants:** 

éthanol

ALCOHOL:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**Produit:** 

Remarques : Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit

n'est pas considéré comme étant un irritant des yeux.

Composants:

éthanol

ALCOHOL:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405 Résultat : Irritation légère des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

**Produit:** 

Remarques : Donnée non disponible

Composants:

éthanol

ALCOHOL:

Résultat : Pas un sensibilisateur de la peau.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

: Pas classé(e)

Cancérogénicité : Pas classé(e)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# Reinigungs- & Schutzschaum 125ml

WM 0909040 Numéro de commande:

Version 5.5 Date de révision 17.01.2023 Date d'impression 19.01.2023

Toxicité pour la reproduction : Pas classé(e)

Toxicité spécifique pour certains

organes cibles - exposition

unique

: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

répétée

: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

#### Toxicité à dose répétée

#### **Composants:**

### éthanol

### ALCOHOL:

Espèce : Rat, mâle NOAEL : > 20 mg/kg

Méthode : OCDE ligne directrice 403

Espèce : Rat, femelle NOAEL : 1.730 mg/kg

Méthode : OCDE ligne directrice 408

Toxicité par aspiration : Pas classé(e)

### 11.2 Informations sur les autres dangers

### Information supplémentaire

### **Produit:**

Remarques : Les solvants risquent de dessécher la peau.

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1 Toxicité

## **Composants:**

### ALCOHOL:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 13 g/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 8.150 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 0,1 g/l

Durée d'exposition: 96 h

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# Reinigungs- & Schutzschaum 125ml

WM 0909040 Numéro de commande:

Version 5.5 Date de révision 17.01.2023 Date d'impression 19.01.2023

CL50 (Poisson): 11.200 mg/l

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés

aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 12.340 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

CE50: 5.012 mg/l

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Chlorella vulgaris (algue d'eau douce)): 275 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Inhibition de la croissance Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CE50 (Scenedesmus capricornutum (algue d'eau douce)):

12.900 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Inhibition de la croissance Méthode: Pas d'information disponible.

CE0 (Scenedesmus quadricauda (algues vertes)): 5.000 mg/l

Durée d'exposition: 168 h

CE50: 4.432 mg/l

EC10: 11,5 mg/l

EC10: 280 mg/l

Toxicité pour les

microorganismes

CE50 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)):

11.800 mg/l

Durée d'exposition: 16 h

Type de Test: Test d'inhibition de la multiplication cellulaire

# 12.2 Persistance et dégradabilité

**Produit:** 

Biodégradabilité : Remarques: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette

préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004

relatif aux détergents.

Composants:

ALCOHOL:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 97 %

Méthode: OCDE Ligne directrice 301

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# Reinigungs- & Schutzschaum 125ml

WM 0909040 Numéro de commande:

Version 5.5 Date de révision 17.01.2023 Date d'impression 19.01.2023

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

**Composants:** 

ALCOHOL:

Bioaccumulation : Concentration: 3,2 mg/l

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: log Pow: -0,32

**BUTANE:** 

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 33

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: log Pow: 2,89

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

**BUTANE:** 

Répartition entre les : Koc: 900

compartiments

environnementaux

Remarques: Modérément mobile dans les sols

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Produit:** 

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.

## 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

### 12.7 Autres effets néfastes

**Produit:** 

Information écologique

supplémentaire

: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas jeter les déchets à l'égout.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# Reinigungs- & Schutzschaum 125ml

WM 0909040 Numéro de commande:

Version 5.5 Date de révision 17.01.2023 Date d'impression 19.01.2023

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà

utilisés.

En accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés : Vider les restes.

Les bouteilles de gaz pressurisé vides sont à retourner au

fournisseur.

Ne pas réutiliser des récipients vides.

Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

Code des déchets Le code européen des déchets

16 05 04\*

Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec

les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

14.1 Numéro ONU

 ADR
 : 1950

 IMDG
 : 1950

 IATA
 : 1950

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR : AÉROSOLS IMDG : AEROSOLS

IATA : Aerosols, flammable

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

 ADR
 : 2

 IMDG
 : 2.1

 IATA
 : 2.1

14.4 Groupe d'emballage

**ADR** 

Code de classification : 5F Étiquettes : 2.1 Code de restriction en tunnels : (D)

IMDG

Étiquettes : 2.1 No EMS Numéro : F-D, S-U

**IATA** 

(Cargo) : Aerosols, flammable

Étiquettes : 2.1

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

Dangereux pour l'environnement : non

**IMDG** 

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# Reinigungs- & Schutzschaum 125ml

WM 0909040 Numéro de commande:

Version 5.5 Date de révision 17.01.2023 Date d'impression 19.01.2023

Polluant marin : non

Dangereux pour l'environnement : non

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) Nº 649/2012 du Parlement européen et du

Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur

le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

(Annexe XVII)

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés

aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES 150 t 500 t

Maladies Professionnelles (R-

461-3, France)

Mise à jour: Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel (indiqués dans le tableau).

: Non applicable

: BUTANE

Contenu en composés organiques volatils (COV)

Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et

réduction intégrées de la pollution)

Mise à jour: Pourcentage de composés volatils: 6,98 %

603,73 g/l

0 %

contenu en COV sans eau

Contenu en composés organiques volatils (COV)

Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et

réduction intégrées de la pollution)

Mise à jour: Pourcentage de composés volatils: 6,98 %

66,9 g/l

0 %

contenu en COV valable uniquement pour les revêtements utilisés

sur les surfaces en bois

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# Reinigungs- & Schutzschaum 125ml

WM 0909040 Numéro de commande:

Version 5.5 Date de révision 17.01.2023 Date d'impression 19.01.2023

Conformément au règlement

relatif aux détergents CE

648/2004

: 5 - <15% hydrocarbures aliphatiques, <5% Agents de surface non

ioniques

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### Texte complet pour phrase H

H220 : Gaz extrêmement inflammable. H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.

H280 : Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la

chaleur.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

### Texte complet pour autres abréviations

Eye Irrit. : Irritation oculaire
Flam. Gas : Gaz inflammables
Flam. Liq. : Liquides inflammables
Press. Gas : Gaz sous pression

FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en

France (INRS)

FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition FR VLE / VLCT (VLE) : Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS -Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique;

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# Reinigungs- & Schutzschaum 125ml

WM 0909040

Numéro de commande:

Version 5.5

Date de révision 17.01.2023

Date d'impression 19.01.2023

PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

# Information supplémentaire

Classification du mélange:

Procédure de classification:

Aerosol 1

H222, H229

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR

500000004153